

■ **Promact Sàrl**, à **Saint-Prex**, CH-550-0169095-1, commerce international, conseils et services en matière de commerce international (FOSC du 06.05.2009, p. 22/5006894). Statuts modifiés le 11 juin 2009. Siège transféré à **Bussigny-près-Lausanne**, route de Renens 1, 1030 Bussigny-près-Lausanne. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Le capital social de CHF 20'000 a été libéré ultérieurement à concurrence d'un montant de CHF 10'000. Le capital social de CHF 20'000 est divisé en 20 parts de CHF 1'000. Enderlin Félix-Louis, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, cède ses 20 parts de CHF 1'000 (précédemment 1 part de CHF 20'000) à Carneiro Pablo, d'Espagne, à Aclens, nouvel associé avec 20 parts de CHF 1'000, gérant avec signature individuelle.

Registre journalier no 13600 du 10.08.2009 / CH-550.0169.095-1 / 05200280